



Concertation garantie par



FNE Pays de la Loire, FNE Bretagne et FNE Nouvelle-Aquitaine sont les fédérations régionales qui regroupent les associations locales de protection de la nature et de l'environnement dans chacune des régions.

Bretagne Vivante est une association naturaliste qui agit à l'échelle de la Bretagne historique et qui est adhérente de FNE Bretagne et de FNE Pays de la Loire.

Deux-Sèvres Nature Environnement est la fédération départementale de FNE dans ce département.

Nos associations agissent pour défendre l'intérêt général et se veulent être des acteurs du dialogue environnemental.

Contact : **France Nature Environnement Pays de la Loire**

Adresse :  
1 rue du Docteur Bonhomme  
49100 ANGERS

Tél : 02.41.19.54.18

Site Internet :  
[www.fne-pays-de-la-loire.fr](http://www.fne-pays-de-la-loire.fr)

17/12/2025

## Le point de vue de **FNE Pays de la Loire**, de **FNE Bretagne**, de **FNE Nouvelle-Aquitaine**, de **Bretagne Vivante** et de **Deux-Sèvres Nature Environnement**.

Nos associations agissent depuis de nombreuses années afin de :

- **Alerter et influencer** : nous portons la voix de l'environnement et de l'intérêt général auprès des décideurs publics et privés et participons activement aux instances et commissions ;
- **Protéger** : amélioration des connaissances naturalistes, acquisition et gestion d'espaces naturels sont autant d'actions au service de la nature ;
- **Informier et sensibiliser** : grands publics, élus, techniciens sont autant de publics que nous accompagnons pour une meilleure appropriation des enjeux environnementaux ;
- **Défendre** : nous déployons tous les outils de la démocratie, des procédures de concertation aux actions en justice si nécessaire pour être au service de la nature.

C'est avec beaucoup d'attention que nous suivons les projets qui peuvent avoir des impacts sur l'environnement de nos territoires. Et c'est dans un esprit de dialogue continu, d'ouverture et de compréhension des divers enjeux (économiques, sociaux, sociétaux, environnementaux, ...) que nous travaillons sur les dossiers.



Concertation garantie par



## La concertation préalable

Les associations de protection de la nature et de l'environnement co-signataires de cette contribution ont suivi cette concertation préalable en participant aux réunions publiques et webinaires proposés.

Nous pouvons souligner les moyens mis en œuvre par les porteurs de projet pour mener à bien cette concertation et faire vivre les réunions publiques (présentiel et distanciel) ce qui nous a permis de pouvoir suivre toutes les réunions. La mise en ligne de toutes les présentations et des enregistrements de réunion a permis d'aider à suivre le déroulé de la concertation. Cependant le délai de mise en ligne des verbatim est assez long et à ce jour il en manque encore la plupart.

FNE Pays de la Loire a demandé assez tôt dans ce cycle de concertation qu'un focus soit fait sur la technique de stockage du CO<sub>2</sub> et qu'un autre focus soit fait sur les risques industriels liés au transport du CO<sub>2</sub>. Nous sommes donc satisfaits d'avoir vu ajouter 2 webinaires sur ces 2 sujets.

De plus, nous avons bien perçu les efforts de vulgarisation de la part des porteurs de projet de sujets parfois très techniques.

Cependant, **nous avons demandé** lors de plusieurs réunions publiques, notamment celle du 13 novembre 2025 sur le thème de l'environnement **que les études comparatives sur la technique du transport du CO<sub>2</sub> entre les sites industriels et Montoir-de-Bretagne soit rendues publiques**. A date, seule une réponse écrite a été produite en ligne à la question reprise suite à la réunion du 13 novembre. Elle amène quelques notions et chiffres mais nos associations souhaitent pour comprendre pourquoi le choix de la canalisation de gaz a été préférée au choix du transport du gaz par la route ou par la voie ferrée avoir accès aux études comparatives réalisées. Nous demandons à ce que ces études soient versées aux éléments de la concertation continue à venir.

De plus, localement, c'est-à-dire sur le territoire des 3 sites industriels, il y aurait pu y avoir plus de réunions publiques. Il y en a eu seulement 2 par exemple sur le territoire du site d'Heidelberg Material à Airvault (79). Il faudra voir dans la concertation continue s'il peut être organisé de nouvelles réunions publiques.

Au regard d'autres concertations préalables que nos associations ont pu suivre ces dernières années, celle-ci est de bon niveau et a permis à de nombreux acteurs et citoyens de s'informer, d'interroger les porteurs de projet et d'exprimer leurs questions, inquiétudes, soutien ou opposition. Ce qu'ont pu faire un grand nombre de nos associations membres sur les territoires concernés.

## Pas un projet mais 3 projets en un

Comme indiqué dans les documents de présentation du projet GOCO2 mis en concertation préalable depuis le 29 septembre 2025, celui-ci poursuit trois objectifs :

- Capter le CO<sub>2</sub> inévitable de trois sites industriels majeurs du Grand Ouest, en complément des actions de réduction des émissions déjà mises en œuvre ou programmées ;
- Pérenniser des activités industrielles locales en utilisant la fraction biogénérée du CO<sub>2</sub> transporté et soutenir les activités du port de Nantes - Saint-Nazaire par la création d'un trafic à destination des sites d'enfouissement. L'utilisation du froid fatal produit par la regazéification du GNL diminuant la consommation énergétique ;



Concertation garantie par



- Créer des infrastructures de transport du CO<sub>2</sub>, facilitant l'émergence future d'une filière de valorisation et permettant le raccordement ultérieur de nouveaux émetteurs.

Ce projet s'il aboutit devrait permettre à l'horizon 2031, même si l'entreprise Lhoist ne sera prête qu'en 2033, d'éviter chaque année le rejet de 2,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Ce projet participant ainsi à l'atteinte des objectifs de décarbonation régionaux, nationaux et européens.

Cinq acteurs économiques sont mis en avant comme étant les porteurs de projet. Il s'agit de : Heidelberg Materials, Lafarge Ciments, Lhoist, NaTran et Elengy. Mais ils n'ont pas tous le même rôle et il est intéressant de discerner :

- **les entreprises qui émettent** actuellement via leurs process industriels **du CO<sub>2</sub>** et qui veulent via ce projet capter et stocker le carbone émis pour décarboner leur business. Il s'agit de 2 cimentiers : Heidelberg Materials, Lafarge Ciments et d'un producteur de chaux : Lhoist.

- **les entreprises en charge du transport** de ce CO<sub>2</sub> capté :

- NaTran qui aura la charge de la construction et du suivi de la canalisation de gaz devant relier les 3 sites industriels concernés (Neau et St Pierre-la-Cour en Mayenne et Airvault dans les Deux-Sèvres) au terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne (44) en faisant un projet plus que régional car à cheval sur 3 régions (Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) et 5 départements (35, 44, 49, 53 et 79).

- Elengy qui sera chargé de liquéfier le CO<sub>2</sub> issu de combustible fossile avant de le transférer sur des navires pour que ces derniers puissent rallier la mer du Nord et l'installation permettant d'enfonir la fraction CO<sub>2</sub> dans le sous-sol.

Il y a pour nos associations trois projets en un :

- 1<sup>er</sup> projet : **capter** à la source des émissions le CO<sub>2</sub> sur 3 des 50 sites les plus émetteurs de CO<sub>2</sub> en France et pour lesquels le gouvernement français a demandé d'engager des actions. A noter que les ONG environnementales comme le RAC-France et FNE demandent à ces 50 sites industriels d'agir vite et fort.

- 2<sup>nd</sup> projet : **transporter** le CO<sub>2</sub> capté des sites industriels vers le port de Nantes St Nazaire pour le transférer sur des navires pour l'emmener en mer du Nord, seul site actuellement en service pour réaliser du stockage souterrain.

- 3<sup>ième</sup> projet : **enfonrir** dans des couches géologiques adaptées du CO<sub>2</sub> fossile capté pour un stockage qui se veut définitif.

**Le fait de présenter dans une seule concertation ce qui est finalement 3 projets génère une complexité conduisant un grand nombre d'associations, de citoyens, d'élus et d'acteurs économiques à ne pas trop savoir sous quel angle aborder GOCO2.**

### **Capter et stocker du CO<sub>2</sub>... en dernière solution**

Le GIEC est unanime sur le réchauffement climatique planétaire qui amènera de forts bouleversements sur l'ensemble des continents avec des effets plus forts sous les latitudes tempérées où se trouve l'Europe et donc la France. Sans action forte de la part de l'homme pour diminuer les gaz à effet de serre



Concertation garantie par



(GES), le climat planétaire va s'emballer et cela aura des impacts irréversibles sur la survie de l'espèce humaine et viendra bouleverser la biodiversité dans son ensemble.

De multiples actions sont à notre portée pour essayer de répondre au défi climatique. L'une d'entre elle, définie par le GIEC comme étant une solution de second choix ou ultime, sous-entendu qu'il y en a d'autres à mettre en œuvre avant pour des résultats plus probants, est le captage avec utilisation ou stockage du CO<sub>2</sub>. C'est le CCUS.

Le projet GOCO2 dans sa présentation fait la part belle au captage et stockage de CO<sub>2</sub> émis par les 3 entreprises émettrices.

**Pour nos associations, il ne peut pas y avoir de mise en place du CCS sans au préalable avoir travaillé à l'échelle de chaque site industriel à la diminution de l'émission du CO<sub>2</sub> soit par de la sobriété (on produit moins) soit par l'efficacité du process industriel** (à production équivalente, j'émets moins de CO<sub>2</sub>).

Les documents présentés et les prises de paroles des industriels (Lafarge Ciments, Lhoist, Heidelberg Materials) témoignent bien d'actions entreprises pour l'efficacité : modernisation des fours, modification du process avec moins de clinker et utilisation d'argile calcinée à la place, changement des combustibles pour aller sur de la biomasse et du CSR, ... C'est ce que nous retrouvons dans les fiches 4a, 4b et 4c mises en ligne sur le site de la concertation.

Ces modifications déjà lancées ou en cours de réflexion ont hélas régulièrement disparu de l'attention du public et des acteurs participants à la concertation, qui craignent la fuite en avant des entreprises grâce à cette technique.

**Nos associations demandent à ce que des indicateurs de suivis de mise en place de ces actions d'efficacité des process industriels puissent être définis, suivis et rendus public.**

Mais il ne peut y avoir de CCS sans sobriété et là, aucun engagement de la filière ciment ou chaux n'a été exprimé et pas plus par les industriels concernés. Il nous a été expliqué par France Ciment que la consommation de ciment était en 2022 de 22 millions de tonnes et en 2023 de 17,9 millions de tonnes en France (15 M de tonnes produites en France et 3 M de tonnes importées). L'ADEME indique que le marché tendrait à se stabiliser à 16 millions de tonnes la consommation en 2050. Mais il n'y a là aucune volonté de la filière de produire moins et donc aucune volonté d'être acteur de cette diminution. Le livre blanc produit par France Ciment en 2025 sur le sujet est assez clair : les acteurs du ciment ne feraien que répondre à une demande ! Et ils ne décarboneront leur industrie que par des avancées techniques et d'efficacité pour atteindre 50% de réduction d'ici 2030 (par rapport à leur niveau de 2015) et atteindre la neutralité carbone en 2050.

**Nos associations demandent, pour rendre acceptable ce projet de captage de CO<sub>2</sub> mais comme tous les autres projets CCUS concernant des cimenteries en France et des fours à chaux, que les filières professionnelles s'engagent dans des objectifs de diminution de production à 2030, 2040 et 2050.** Cet engagement ne peut pas être pris seul, les collectivités et l'État ont leur part de responsabilité, puisque donneurs d'ordre majeur. Ils doivent y veiller dans la rédaction de leurs cahiers des charges sur les projets du BTP. Ils doivent aussi soutenir l'utilisation des matériaux alternatifs (bois, paille, chanvre, ...).



Concertation garantie par



## Transporter le CO2 via une canalisation de gaz, quels impacts pour nos territoires ?

Le projet de créer une canalisation de gaz sur plus de 370 kilomètres pour un montant de 900 millions d'euros ( $\pm 30\%$ ) est porté par NaTran. Cette canalisation traverse potentiellement 5 départements (l'Ille-et-Vilaine étant finalement très peu concernée en nombre de communes qui pourraient être traversées). Il a focalisé l'attention des participants à cette concertation et notamment des associations de protection de la nature et des acteurs agricoles.

Ce qui pourrait être une nouvelle infrastructure de transport énergétique, à l'instar d'autres traversant déjà notre région (lignes électriques de différentes puissances, canalisations de gaz naturel, canalisations de biogaz, pipeline d'hydrocarbures, ...) est perçue pour beaucoup comme une infrastructure linéaire de trop.

On observe que de nombreuses infrastructures linéaires de toute sorte sont venues depuis 10 ans traverser et impacter nos territoires (autoroutes, LGV, canalisations d'eau potable, raccordement électrique de sites de production d'énergie, ...) et que plusieurs projets du même type sont en cours ou à venir (ex : raccordement électrique entre la Gironde et la Loire-Atlantique avec plus de 40 kms de parcours à terre en souterrain pour 2 câbles électriques - projet GILA porté par RTE en Loire-Atlantique, raccordement en eau potable entre nord Loire et sud Loire sur le territoire d'Angers Loire Métropole, ces 2 projets supposant une traversée de la Loire en souterrain). Ces projets ont provoqué des réactions très diverses alors même qu'il est à chaque fois question d'ouvrir une tranchée dans des espaces naturels et agricoles et d'y enterrer un câble ou un tuyau de 60 ou 80 cm de diamètre.

**Nos associations demandent que** pour ce projet de canalisation de CO2 mais comme pour tout projet d'infrastructure linéaire de ce type que :

- les **études environnementales** soient menées sur au minimum 4 saisons avec des protocoles d'inventaires partagés et validés par les services de l'Etat et les associations naturalistes ;
- la **séquence Éviter** soit mise en œuvre en dialogue constant avec les associations de protection de la nature et les acteurs agricoles ainsi qu'avec les élus des collectivités traversées ;
- des **visites de terrain multi-acteurs permettent de valider collectivement les choix à faire** pour passer du fuseau d'études (4 km) au couloir de d'études (500 m de large) et idem pour passer de ce couloir d'étude au fuseau de moindre impact (50 à 100m) et ce afin de bien prendre en compte les enjeux biodiversité ;
- la **séquence Réduire** permette de minimiser autant que possible les impacts sur la biodiversité, l'eau et les sols car nous savons trop bien que la **séquence Compenser** ne permet pas de répondre à la perte de biodiversité provoquée par un tel projet ;
- les acteurs agricoles, les collectivités et les associations de protection de la nature soient associées en amont à la définition et la localisation des mesures compensatoires définies ;
- la **traversée de la Loire** devra focaliser une grande attention puisque ce fleuve concentre à lui tout seul de grands enjeux environnementaux (espèces protégées, habitats fragiles, ...), culturels et paysagé (UNESCO, sites classés, ...);



Concertation garantie par



- que les accès au chantier, les sites où seront implantées les bases vie en phase chantier, les sites d'entreposage du matériel (tuyaux, granulats, ...) soient étudiés avec le même effort par NaTran pour là aussi minimiser les impacts environnementaux ;

- que le **suivi environnemental** soit réalisé dans le temps (N+1, N+2, N+5, ...) et que des mesures correctrices soient prévues si la nature ne réagissait pas comme attendu. C'est bien au regard des résultats et non des moyens que sera jugé ce projet.

Seul porteur de projet sur cette infrastructure de transport de gaz, NaTran a certes des retours d'expériences importants mais devra être plus qu'à la hauteur des enjeux environnementaux si ce projet se réalise.

Le bocage et les zones humides en Pays de la Loire et en Deux Sèvres et Ille-et-Vilaine n'ont déjà que trop souffert et sont pourtant autant d'écosystèmes primordiaux pour toute une biodiversité et pour le stockage naturel du carbone. Les **effets cumulés** d'un tel projet devront aussi être étudiés avec une grande attention.

### Enfouir le CO2 pour le stocker, quelle garantie ?

Une fois mis sur des navires (qu'il faudra construire d'ici à 2031-2032, est-ce possible au regard du marché actuel de fabrication des navires dans le monde ?), le gaz sera emmené sur un terminal gazier en Norvège pour être ensuite transféré par canalisation sur un site d'enfouissement souterrain situé en mer du Nord. L'injection de CO2 sur ce premier site en Europe a débuté à l'été 2025 mais nous n'avons pour le moment pas de retour d'expérience probant qui nous a été partagé.

Beaucoup de questions restent à ce jour sans réponse sur la sécurité de ce stockage souterrain et sur le fait que ce CO2 enfoui ne puisse pas ressortir un jour.

**Nos associations demandent** donc que d'ici la décision d'investissement devant être prise en 2028, **toutes les informations qui pourraient contribuer à répondre aux questions émises pendant cette concertation préalable puisse être communiquées officiellement et mises en ligne sur le site internet de la concertation continue.**

De plus, d'autres sites en Europe sont en cours d'études voire de développement pour accueillir et stocker dans les années à venir du CO2. Il serait intéressant qu'un recensement et suivi de ces sites puisse aussi être fait et porté à la connaissance du public.

Nos associations ont bien compris qu'en France, les acteurs n'étaient qu'au stade du lancement des premières études de faisabilité et que si une solution de stockage voyait le jour cela n'était pas avant 20 ou 30 ans ! Nous restons donc dépendants pour de nombreuses années de solutions éloignées de notre territoire régional.

### Une consommation électrique à ne pas sous-estimer

Tant les sites industriels au sein desquels sera réalisé le captage du CO2 que le site d'Elengy à Montoir-de-Bretagne vont générer un besoin en énergie électrique très important.



Concertation garantie par



De plus, pour répondre aux exigences de décarbonation, cette électricité doit être bas carbone et donc issue d'énergies renouvelables ou du nucléaire.

Cela représenterait une consommation électrique supplémentaire de plus de 700 GWh/an et nécessiterait de nouveaux raccordements électriques des sites industriels de St Pierre-la-Cour, d'Airvault et de Montoir-de-Bretagne. Ces raccordements électriques n'étant pas compris dans l'enveloppe de ce projet en terme de finances et du calcul de l'impact environnemental.

**Nos associations demandent à ce qu'une attention particulière soit portée sur les impacts environnementaux de ces futurs raccordements électriques** par RTE et que les associations de protection de la nature et de l'environnement soient associées à ces réflexions.

RTE dans son bilan prévisionnel 2025-2035 publié le 9 décembre 2025 indique qu'il y a de la disponibilité électrique en France pour électrifier l'industrie dans les prochaines années. Il serait intéressant d'avoir plus d'informations sur la disponibilité électrique pour ces projets qui sortiront en 2031 et 2033.

## Conclusion

Nos associations regrettent que tout au long de cette concertation préalable il y ait eu **une présentation maladroite qui confond les projets industriels de captage et stockage de CO<sub>2</sub>** par des industriels qui pour tenir leurs engagements de décarbonation se doivent EN DERNIÈRE solution mettre en place ces projets **et un projet d'infrastructure linéaire de transport énergétique**.

A ce jour et en connaissance des éléments apportés dans le cadre de cette concertation préalable, nous ne sommes pas en mesure d'apporter notre soutien à ce projet.

Nos associations participeront à la concertation continue qui débutera à la fin de cette concertation préalable et jugera à l'aune des engagements de chacun des acteurs, des indicateurs de suivi et des premiers résultats obtenus l'intérêt ou non de ces projets.